

COMMUNE DE BARTENHEIM

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 15 OCTOBRE 2024 A 19H00

PUBLIE LE :

ORDRE DU JOUR

POINT 01 - NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

POINT 02 – PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU MARDI 02 JUILLET 2024

POINT 03 – FINANCE

- 03-01 Autorisations de programmes et crédits de paiement – Mises à jour
 - 03-01-01 AP/CP n°01 – Espace 2000 performance énergétique système chauffage/production d'eau chaude
 - 03-01-02 AP/CP n°02 – Périscolaire « Les Robinsons » Extension – études - travaux
 - 03-01-03 AP/CP n°03 – Crèche « Les Confettis » Efficacité énergétique
- 03-02 Décision modificative n°1 – budget principal
- 03-03 Subventions activités culture loisirs divers
- 03-04 Subventions activités sportives
- 03-05 Baux ruraux – renouvellement – approbation et autorisation de signature

POINT 04 – ADMINISTRATION

- 04-01 Personnel communal – modification du tableau des effectifs – création de poste
- 04-02 Bail de chasse 2024-2033 lot n°1 – Adjonction d'un nouvel associé
- 04-03 Vote à main levée – élection du comité santé
- 04-04 Election d'un comité santé

POINT 05 - DIVERS

- 05-01 Délégations

PRESENTS

M. Le Maire

Bernard KANNENGIESER

MM. les Adjoins

Marie-Rose SCHOLER

Jean-Luc MADER

Chantal KIENLEN

Ariel BISSELBACH

Ariane RINQUEBACH

Pascal OTT

Marie-Christine BROGLIE

Dominique SCHITTLY

MM. les Conseillers Municipaux

Patrick CAPON

Patrick LUDWIG

Fabienne JAECK

Nathalie KRASNOPOLSKI

Christelle NAAS

Alexandra GEISS-NOBEL

TL BK 185

Silvana GONZO
Joris THURHNERR
Philippe KIELWASSER
Jérôme NOEGLN
Laetitia HOLDER
Sébastien BLANCHARD
Luc BOSTAETTER

VOTES PAR PROCURATIONS

Mme Laetitia GSELL, conseillère municipale, qui a donné procuration à M Bernard KANNENGIESER, Maire

M Gilbert HARNIST, conseiller municipal délégué qui a donné procuration à Mme Chantal KIENLEN, Adjointe au Maire

M Hubert KIRCHHOFFER, conseiller municipal, qui a donné procuration à Mme Marie-Rose SCHOLER, Adjointe au Maire

M Matthieu SCHOCH, conseiller municipal délégué, qui a donné procuration à M Joris THURNHERR, conseiller municipal délégué

Mme Céline CHRISTE-SOULAGE, conseillère municipale qui a donné procuration à M Philippe KIELWASSER, conseiller municipal

SECRÉTAIRE

Directeur Général des Services
M. Tugdual LAOUENAN

Le quorum étant atteint (22 membres sur le nombre de 14 minimum) M. Le maire ouvre cette séance de travail à 19h à la salle du Conseil Municipal de la Mairie.

POINT 01 - NOMINATION DU SECRÉTAIRE DE SEANCE

Vu les articles L 2541-6 et L 2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de désigner M Tugdual LAOUENAN, directeur général des services de la mairie de Bartenheim, en qualité de secrétaire du conseil municipal pour cette séance du conseil.

Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité

POINT 02 - PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU MARDI 02 JUILLET 2024

Vu la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements applicable à compter du 1er juillet 2022

Le procès-verbal de la séance du 02 juillet 2024 a été transmis in extenso à tous les conseillers. Le conseil municipal en prend acte.

POINT 03 – FINANCE

03-01 Autorisations de programmes et crédits de paiements - Mises à jour

03-01-01 AP/CP n°01 - Espace 2000 performance énergétique système chauffage/production d'eau chaude

Vu la délibération point 03-05-01 du 26 mars 2024

Considérant la nécessité de mettre à jour l'autorisation de programme n°1

TL BK
106

Monsieur le Maire passe la parole à M Dominique SCHITTLY adjoint aux finances qui propose de modifier les crédits de paiement de cette autorisation de programme, de la façon suivante, sachant que les crédits de paiement seront inscrits automatiquement dans les budgets des années considérées :
(Leur suivi sera retracé dans les annexes budgétaires prévues à cet effet)

	Total A.P.	C.P. 1 2024		C.P. 2 2025	
		Valeur initiale	Valeur actualisée	Valeur initiale	Valeur actualisée
Maîtrise d'œuvre	22 000,00	10 000,00	22 000,00	10 000,00	-
Travaux de bâtiment	438 000,00	140 000,00	103 000,00	300 000,00	335 000,00
TOTAUX	460 000,00	150 000,00	125 000,00	310 000,00	335 000,00

Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité

03-01-02 AP/CP n°02 – Périscolaire "Les Robinsons" Extension – études – travaux

Vu la délibération point 03-05-02 du 26 mars 2024

Considérant la nécessité de mettre à jour l'autorisation de programme n°2

Monsieur le Maire passe la parole à M Dominique SCHITTLY adjoint aux finances qui propose de modifier les crédits de paiement de cette autorisation de programme, de la façon suivante, sachant que les crédits de paiement seront inscrits automatiquement dans les budgets des années considérées :
(Leur suivi sera retracé dans les annexes budgétaires prévues à cet effet)

	Total A.P.	C.P. 1 2024		C.P. 2 2025	C.P. 3 2026
		Valeur initiale	Valeur actualisée		
Maîtrise d'œuvre	295 000,00	145 000,00	132 950,00	112 050,00	50 000,00
Frais mission SPS - CT - Autres	20 000,00	5 000,00	5 000,00	10 000,00	5 000,00
Travaux de bâtiment	2 000 000,00	-	-	1 000 000,00	1 000 000,00
Mobilier	100 000,00	-	-	50 000,00	50 000,00
TOTAUX	2 415 000,00	150 000,00	137 950,00	1 172 050,00	1 105 000,00

Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité

03-01-03 AP/CP n°03 – Crèche "Les Confettis" Efficacité énergétique

Vu la délibération point 03-05-03 du 26 mars 2024

Considérant la nécessité de mettre à jour l'autorisation de programme n°3

Monsieur le Maire passe la parole à M Dominique SCHITTLY adjoint aux finances qui propose de modifier les crédits de paiement de cette autorisation de programme, de la façon suivante, sachant que les crédits de paiement seront inscrits automatiquement dans les budgets des années considérées :
(Leur suivi sera retracé dans les annexes budgétaires prévues à cet effet)

TL BK
189

	Total A.P.	C.P. 1 2024		C.P. 2 2025
		Valeur initiale	Valeur actualisée	
Maîtrise d'œuvre	21 200,00	15 000,00	16 200,00	5 000,00
Travaux de bâtiment	179 280,00	90 000,00	88 800,00	90 480,00
TOTAUX	200 480,00	105 000,00	105 000,00	95 480,00

Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité

03-02 Décision modificative budgétaire n°1 – budget principal

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur Dominique SCHITTLY, Adjoint aux finances, qui expose la teneur de la décision modificative n°1 du budget de la ville.

SECTION DE FONCTIONNEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
Chap.	Compte	Fonction	Libellé	Montant	Chap.	Compte	Fonction	Libellé	Montant
65	65748	321	Subvention "Autres personnes de droit privé"	1 088,00					
65	65748	331	Subvention "Autres personnes de droit privé"	-1 088,00					
023			Virement à la section d'investissement	10 106,17	042	777	01	Quote-part subventions investissement transf. au compte de résultat	10 106,17
TOTAL DEPENSES				10 106,17	TOTAL RECETTES				10 106,17

Opérations d'ordre

TL BM
188

SECTION D'INVESTISSEMENT													
DEPENSES						RECETTES							
Opération	Chap.	Compte	Fonction	Libellé	Montant	Chap.	Compte	Fonction	Libellé	Montant			
9055	20	2051	020	Cessions et droits similaires	939,20	10	10222	01	FCTVA	-11 206,21			
		2051	338	Cessions et droits similaires	310,80				1311	01	Départements	-24 076,00	
	21	21838	020	Autre matériel informatique	-4 332,00				13151	01	GFP de rattachement	-10 557,00	
		21838	338	Autre matériel informatique	1 510,00				1318	020	Autres	42 075,00	
9069	21	21848	020	Autres matériels bureau et mobiliers	1 572,00				13251	01	GFP de rattachement	41 939,21	
		2151	845	Réseaux de voirie	-2 940,00				1328	020	Autres	-40 702,31	
		21533	845	Réseaux câblés	-15 000,00				1328	512	Autres	2 107,31	
9072	21	215738	845	Autre matériel et outillage de voirie	2 940,00				16	165	551	Dépôts et cautionnements reçus	420,00
		21534	512	Réseaux d'électrification	34 000,00								
9075	20	2031	321	Frais d'études	22 000,00								
		21314	321	Bâtiments culturels et sportifs	60 200,00								
	21	21314	325	Bâtiments culturels et sportifs	6 200,00								
		21318	321	Autres bâtiments publics	-66 200,00								
		21318	325	Autres bâtiments publics	-6 200,00								
		2188	551	Autres immobilisations corporelles	1 500,00								
23	2313	321	Constructions	-25 000,00									
9076	20	2031	4222	Frais d'études	-12 050,00								
	21	2111	020	Terrains nus	-1 500,00								
			21318	4222	Autres bâtiments publics	3 950,00							
9101	20	2031	4221	Frais d'études	1 200,00								
	23	2313	4221	Constructions	-1 200,00								
9103	21	2128	020	Autres agencements et aménagements de terrains	8 000,00								
9111	21	2116	025	Cimetières	-8 000,00								
9114	21	21534	514	Réseaux d'électrification	4 222,08								
		21534	845	Réseaux d'électrification	-4 222,08								
9117	21	21578	845	Autre matériel et outillage de voirie	-135,00								
		2188	512	Autres immobilisations corporelles	135,00								
9134	21	2158	510	Autres install., matériel et outillage techniques	-1 055,00								
	20	202	518	Frais liés doc. urbanisme & numérisation cadastre	8 100,00								
		2033	020	Frais d'insertion	500,00								
	21	21838	510	Autre matériel informatique	1 055,00								
		2188	020	Autres immobilisations corporelles	-10 500,00								
		2188	18	Autres immobilisations corporelles	2 160,00	021			Virement section fonctionnement	10 106,17			
		2188	338	Autres immobilisations corporelles	-2 160,00	040	2805	01	Cessions & droits similaires, brevets, licences.	1 000,00			
	042	139151	01	Subv. Investis. rattachées actifs amortissables GFP de rattachement	3 093,67	040	28158	01	Autres install., matériel et outillage techniques	-3 000,00			
	042	13918	01	Subv. Investis. rattachées actifs amortissables Autres	7 012,50	040	281838	01	Autre matériel informatique	2 000,00			
Sous-total					10 106,17	Sous-total					10 106,17		
041 - Opérations patrimoniales													
TOTAL DEPENSES					10 106,17	TOTAL RECETTES					10 106,17		

Opérations d'ordre

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver la décision modificative n°1 du budget de la ville et de l'autoriser à passer les écritures correspondantes.

Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité

03-03 Subventions activités culture loisirs divers

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que des demandes de subventions ont été réceptionnées après le vote du budget 2024. Il propose ainsi au Conseil Municipal :

- 1°) d'approuver le tableau des subventions détaillées ci-dessous pour le domaine culture loisirs divers indiquant le montant et les destinataires, sachant que les crédits correspondants sont inscrits au compte 65748 ;
- 2°) de l'autoriser à les verser selon le tableau ci-dessous :

SUBVENTION c/65748 – CULTURE, LOISIRS, DIVERS		
Fonction	Bénéficiaires	Montant
024	Association Nationale des Anciens Combattants et Victime de Guerre des Douanes	200,00 €

BUTL
189

024	Association Cap au Nord : parrainage M. Eros RACCUGLIA, ambassadeur de l'association retenu pour l'expédition au Groenland 2024	200,00 €
TOTAL		400,00 €

Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité

03-04 Subventions activités sportives

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération du 26/03/2024, point 03-07-03, concernant l'approbation du versement des subventions sportives notamment celles pour le sport adapté.

Le Service des Sports de la Collectivité Européenne d'Alsace a transmis postérieurement le tableau des jeunes licenciés sportifs pour l'année 2024. Aussi, il y a lieu de réajuster les montants attribués aux associations comme suit :

SUBVENTION C/65748 – SPORT				
Fonctions	Bénéficiaires	BP 2024	Notification C.E.A.	Montant à verser
321	SPORT ADAPTE	3 000,00 €		
321	Sport Adapté : Badminton		350,00 €	350,00 €
321	Sport Adapté : Football		1 043,00 €	1 043,00 €
321	Sport Adapté : Gymnastique		1 995,00 €	1 995,00 €
TOTAL EN €		3 000,00 €	3 388,00 €	3 388,00 €

Monsieur le Maire précise que l'enveloppe budgétaire a été réajustée lors du vote de la décision modificative n°1. Il propose donc au Conseil Municipal :

- 1) d'approuver les modifications apportées au tableau des subventions pour « activités sportives associatives » de l'exercice 2024, indiquant le montant et les destinataires, sachant que les crédits correspondants sont inscrits au compte 65748 ;
- 2) de l'autoriser à les verser

Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité

03-05 Baux ruraux – renouvellement – approbation et autorisation de signature

Vu la délibération, point 04-01, du 03 novembre 2015,

VU la réunion de concertation avec les agriculteurs titulaires des baux qui s'est tenue en mairie le 25 septembre 2024,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les baux de location des terrains agricoles, propriétés de la Commune, arrivent à échéance au 11 novembre 2024.

Il s'agit de parcelles relevant en majeure partie du statut juridique du fermage et pour lesquelles les preneurs en place ont droit au renouvellement du bail pour une nouvelle période de 9 ans allant du 12 novembre 2024 au 11 novembre 2033

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal,

- 1°) d'approuver la reconduction des baux intégrant les échanges amiables de parcelles en faveur des anciens locataires au prix de 1,46 € l'are indexé sur l'indice des fermages ;
- 2°) de l'autoriser à signer les baux à intervenir selon les surfaces ci-dessous indiquées ci-dessous :

Liste du parcellaire communal avec affectation à titre de bail agricole :

EARL CHRISTNACHER

BVT
190

Section	Parcelle	Lieu-dit	Surface cadastrale en ares	Surface exploitée en ares
19	40	Au	20,88	20,88
19	43	Au	19,90	19,90
19	62	Au	121,55	121,55
19	99	Au	80,76	80,76
19	100	Au	78,92	78,92
19	101	Au	78,86	78,86
19	103	Au	89,34	89,34
19	104	Au	90,42	90,42
19	105	Au	89,88	89,88
19	106	Au	92,45	92,45
19	107	Au	94,43	94,43
19	108	Au	93,50	93,50
19	110	Au	23,90	23,90
19	112	Au	20,04	20,04
19	113	Au	20,34	20,34
19	114	Au	20,34	20,34
19	115	Au	21,42	21,42
19	116	Au	20,48	20,48
19	117	Au	20,28	20,28
19	118	Au	19,72	19,72
19	119	Au	20,08	20,08
19	120	Au	19,84	19,84
19	121	Au	19,46	19,46
19	122	Au	19,52	19,52
19	123	Au	19,52	19,52
19	124	Au	19,60	19,60
19	189	Au	55,22	55,22
19	191	Au	18,37	18,37
19	193	Au	18,20	18,20
19	195	Au	18,20	18,20
19	197	Au	18,16	18,16
19	199	Au	18,11	18,11
19	201	Au	17,99	17,99
19	203	Au	18,35	18,35
19	105	Au	18,15	18,15
19	207	Au	18,19	18,19
19	213	Au	18,04	18,04
19	215	Au	171,90	171,90
D	380	Bleirain	12,86	12,86
D	408	Almenacker	15,68	15,68
TOTAL			1672,85	1672,85

GEISS HENRI

Section	Parcelle	Lieu-dit	Surface cadastrale en ares	Surface exploitée en ares
20	163	Hattel	9,50	9,50
TOTAL			9,50	9,50

3V
TL
191

KEIFLIN François

Section	Parcelle	Lieu-dit	Surface cadastrale en ares	Surface exploitée en ares
19	9	Au (trame verte)	411,14	396,14
19	10	Au (zone humide + trame verte)	291,75	243,75
19	11	Au	29,53	29,53
19	12	Au (protection sapins + trame verte)	164,55	152,95
19	14	Au	118,40	118,40
19	15	Au	112,48	112,48
19	16	Au	14,50	14,50
19	17	Au	104,05	104,05
19	18	Au	104,90	104,90
19	19	Au	104,26	104,26
19	20	Au	102,52	102,52
19	96	Au	114,98	114,98
19	97	Au	114,54	114,54
19	98	Au	109,91	109,91
E	181	Brestenberg	7,88	5,78
TOTAL			1905,39	1828,69

KEIFLIN François

Section	Parcelle	Lieu-dit	Surface cadastrale en ares	Surface exploitée en ares
19	41	Au	13,84	13,84
19	45	Au	14,42	14,42
TOTAL			28,26	28,26

KEIFLIN Sabine

Section	Parcelle	Lieu-dit	Surface cadastrale en ares	Surface exploitée en ares
19	125	Au	19,68	19,68
19	126	Au	19,94	19,94
19	127	Au	19,60	19,60
TOTAL			59,22	59,22

KOENIG Fernand

Section	Parcelle	Lieu-dit	Surface cadastrale en ares	Surface exploitée en ares
19	21	Au	103,16	106,16
19	46	Au	19,12	19,12
19	47	Au	19,12	19,12
19	48	Au	19,22	19,22
19	49	Au	18,96	18,96
19	50	Au	19,18	19,18
19	51	Au	19,18	19,18
19	52	Au	19,18	19,18
TOTAL			237,12	237,12

BUTL
199

SCEA MEISTER

Section	Parcelle	Lieu-dit	Surface cadastrale en ares	Surface exploitée en ares
19	55	Au	95,03	95,03
TOTAL			95,03	95,03

MERZISEN Georges

Section	Parcelle	Lieu-dit	Surface cadastrale en ares	Surface exploitée en ares
19	95	Au (trame verte)	117,44	102,44
19	69	Au (étang + piste cyclable)	72,04	46,58
19	109	Au	23,94	23,94
19	209	Au	18,06	18,06
19	211	Au	17,97	17,97
19	217	Au	169,72	169,72
19	219	Au	165,00	165,00
19	221	Au (bosquet)	168,19	150,19
20	95	Alemacker	25,95	25,95
20	111	Bachmatten	31,10	31,10
TOTAL			809,41	750,95

WILLIG Hervé

Section	Parcelle	Lieu-dit	Surface cadastrale en ares	Surface exploitée en ares
19	22	Au	112,05	112,05
19	32	Au	19,25	18,75
19	33	Au	19,78	19,78
19	34	Au	20,48	20,48
19	35	Au	20,60	20,60
19	36	Au	20,64	20,64
19	37	Au	20,62	20,62
19	38	Au	20,82	20,82
19	39	Au	20,88	20,88
20	132	Beim Huebel	37,00	37,00
20	137	Oefeli	15,45	15,45
E	316	Brestenberg	8,78	8,78
TOTAL			336,35	335,85

WURLIN Jean-Jacques

Section	Parcelle	Lieu-dit	Surface cadastrale en ares	Surface exploitée en ares
19	8	Au	345,51	337,51
19	67	Au	117,59	117,59
19	68	Au	118,52	118,52
19	128	Au	19,58	19,58
19	129	Au	19,60	19,60
19	130	Au	19,66	19,66
19	131	Au	19,40	19,40
19	132	Au	19,11	19,11
TOTAL			698,57	670,97

TL BV
193

Total des surfaces cadastrales des parcelles concernées : 5 851,70 ares
Total des surfaces exploitées : 5 688,44 ares

Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité

POINT 04 – ADMINISTRATION

04-01 Personnel communal - modification du tableau des effectifs – création de poste

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu de créer un poste au tableau des effectifs, suite au départ d'un agent territorial pour une autre collectivité.

Il s'agit de la création d'un poste permanent d'adjoint technique territorial à temps non complet (31h26/35h00 hebdomadaires soit 89,81%) à compter du 1^{er} janvier 2025
Le plan des effectifs doit être modifié eu égard au changement précité.
Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver la création du poste tel que décrit ci-dessus.

Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité

04-02 Bail de chasse 2024-2033 lot n°1 – Adjonction d'un nouvel associé

- Vu le cahier des charges des chasses communales pour la période du 02 février 2024 au 1er février 2033 (arrêté préfectoral du 26 juin 2023) ;
- Vu la convention de gré à gré correspondante du 25 octobre 2024 ;
- Vu la demande de Monsieur Arnaud VLYM, Président de l'association de chasse « Les chasseurs de Schneckenberg » en vue d'adjoindre un nouvel associé, à savoir Monsieur Claude WILSER, domicilié 19 rue du Rhin à SIERENTZ 68510 ;

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver la nomination de Monsieur Claude WILSER en tant que nouvel associé.

Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité

04-03 Vote à main levée – élection du comité santé

Vu l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales

Vu l'article 9 du règlement intérieur du conseil municipal

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il est voté à scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination. Néanmoins, il peut décider de ne pas procéder au scrutin secret pour les nominations par un vote à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de voter à main levée pour l'élection, à suivre, des membres d'un comité santé consultatif.

Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité

04-04 Election d'un comité santé

Vu le débat en point divers lors du conseil municipal du 2 juillet dernier porté par M Luc BOSTAETTER conseiller municipal sur la démographie médicale dans le territoire des Trois Frontières en déclin alarmant

Vu la délibération point 04-03 précédente

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la municipalité en a débattu et est d'accord de créer une instance de débat sur ce thème au sein du conseil, en précisant bien qu'il ne s'agit pas de concurrencer la compétence santé partielle de Saint-Louis Agglomération.

BK TL
194

Il propose de retenir le format d'un comité et non celui d'une commission car le comité permet d'inviter, d'entendre et faire participer des personnalités extérieures sur invitation du maire (président de droit des commissions et comités) alors que la commission n'est normalement constituée que de membres du conseil municipal.

Monsieur le Maire propose aux conseillers intéressés de se porter candidat. Il note les candidatures suivantes, sachant qu'il est lui-même président de droit de ce comité :

Mme Marie-SCHOLER 1^{ère} adjointe
 Mme Ariane RINQUEBACH adjointe
 M Patrick CAPON
 Mme Silvana GONZO
 M Patrick LUDWIG
 Mme Alexandra GEISS-NOBEL
 M Philippe KIELWASSER
 M Luc BOSTAETTER
 M Jérôme NOEGLN
 Mme Laetitia HOLDER

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver la liste des candidats, citée ci-dessus, comme membres constituant le comité santé.

Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité

POINT 05 – DIVERS

05-01 Délégations

Budget 2024 – Ville - virement de crédits n°1

M. le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a opéré un virement de crédit détaillé ci-dessous.

Ce dernier a été transmis au contrôle de légalité le 26/07/2024 puis au comptable public pour être enregistré

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) – Fonction – Opération	Montant	Article (Chap.) – Fonction – Opération	Montant
21533 (21) – 845 – 9069 : Réseaux câblés	- 18 500,00 €		
2158 (21) – 322 – 9134 : Autres install., matériel et outillage techniques	18 500,00 €		
Total Dépenses	0,00 €	Total Recettes	

Interventions

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'après consultation pour le marché de maîtrise d'œuvre de l'extension et de la rénovation de l'accueil périscolaire les Robinsons, c'est le cabinet Bleu Cube Architecture de Rixheim qui a été retenu.

Il informe les conseillers que le prochain conseil aura lieu le mardi 26 novembre ou le 3 décembre 2024. Il rappelle que les conseillers sont invités à la cérémonie commémorant le 11 novembre 1918 et la Libération de Bartenheim le 19 novembre 1944, le samedi 16 novembre à Bartenheim la Chaussée.

Il remercie les conseillers municipaux Joris THURNHERR et Mathieu SCHOCH qui ont bien voulu s'occuper à sa demande, de l'arrosage du nouveau square Bretzel cet été.

A une question de M Philippe KIELWASSER, Monsieur le Maire confirme qu'il y aura bien du chauffage cet hiver au complexe sportif de l'Espace 2000.

BUTL.
195

M Philippe KIELWASSER demande également au maire pourquoi l'association de gymnastique a organisé le repas lors de l'inauguration du square Bretzel. M le Maire a répondu que c'était son choix.

M Luc BOSTAETTER évoque sa crainte de la perte du patrimoine architectural urbain avec la disparition des maisons "Marcelline Heitz" à la Chaussée et "Maria Heitz" à Bartenheim. Il connaissait bien celle de Bartenheim, et il estime que même avec des poutres pourries, c'était possible de la restaurer. Elle était citée sur l'inventaire en annexe du PLU des maisons à conserver. Mme Marie-Rose SCHOLER adjointe à l'urbanisme répond que la modification du PLU de 2022 a complété cet inventaire en mentionnant que la démolition est possible si le bâtiment est fortement dégradé. La mairie a discuté avec le propriétaire et l'architecte, et la solution de reconstruire en style alsacien a été adoptée. M BOSTAETTER reconnaît que le projet est une réussite esthétique. M le Maire en félicite également le propriétaire.

Mme Silvana GONZO voudrait savoir qui est l'administrateur du groupe « Bartenheim, voisins, voisines ». M le Maire répond qu'il ne sait pas.

M Ariel BISSELBACH adjoint rend compte des activités du service sport jeunesse qui a participé au programme "Mercredis des neiges", au label Terres de Jeux, au Triathlon des écoles, organisé les accueils jeunesse Atout Sport lors des vacances scolaires, et l'événement Assos' Fascht.

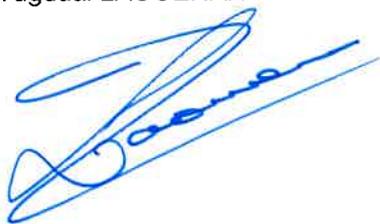
M Luc BOSTAETTER, au niveau du budget, ne veut pas que la commune implante des feux du modèle de fonctionnement de la rue de la Libération. Il trouve cela particulièrement irritant, quand il se retrouve face à un feu rouge, alors qu'il respecte la limite de vitesse. Il préfère que le feu soit vert et passe au rouge en cas de dépassement de la limite de vitesse. M Pascal OTT adjoint répond que ce sont les riverains qui demandent de réduire la vitesse. Il s'ensuit un débat sur la perception de la vitesse des véhicules.

M le Maire fait exposer les résultats d'une étude de trafic faite entre le 20 et 26 septembre dernier, rue de Bâle et rue de la Gare, qui prouve que la très grande majorité des véhicules respectent les limites de vitesse. Il demande à ce que les documents soient transmis à tous les conseillers pour qu'ils se rendent compte de la réalité des mesures. Il souligne également qu'il a sollicité la gendarmerie pour des contrôles de vitesse par radars pistolets en agglomération.

En fin de conseil municipal, M le Maire a le plaisir de féliciter Mme Laetitia HOLDER pour son 40^{ème} anniversaire et a le plaisir de lui remettre un bouquet de fleurs.

Fin de la séance à 20h19.

LE SECRETAIRE
Tugdual LAOUENAN



LE MAIRE
Bernard KANNENGIESER

